



Les solutions à la crise financière sous la Révolution Française

Activité

- l'imposition
- la vente des biens nationaux (1789-1825)

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Première partie
La crise financière sous l'Ancien Régime

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013

Document 1
Le budget du royaume de France en 1788
(en millions de livres)

RECETTES	DÉPENSES
504	620
<ul style="list-style-type: none"> IMPÔTS DIRECTS (taille, capitation) 158 IMPÔTS INDIRECTS (gabelle) 208 RECETTES DIVERSES 138 	<ul style="list-style-type: none"> DÉPENSES CIVILES (cours, pensions, travaux publics, instruction) 145 DÉPENSES MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES 165 DETTE À REMBOURSER 310

D'après le compte rendu au roi de mars 1788 par Loménie de Brienne, Contrôleur Général de Finances

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013

Questions

D'après le document 1 :

1. Calculer le montant des dépenses en 1788.
2. Calculer le montant des recettes en 1788.
3. Que constatez-vous ?
4. Quelle est la proportion de la dette par rapport aux dépenses totales ?

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell - Brivezac
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Deuxième partie Les révolutionnaires ont-ils trouvé une solution à la crise financière en 1789 ?

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell - Brivezac
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Des principes nouveaux pour les impôts dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789)

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Article XIV

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limell - Brivezac
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Questions

1. Quelles sont les deux grandes nouveautés de ces articles par rapport au système fiscal de l'Ancien Régime ? Ces deux articles suffisent-ils à résoudre la crise financière ?

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Bayonnes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Document 2 Le pressoir Estampe sur la nationalisation des biens du clergé (1790)



Le Pressoir...

Source : Banque d'images BNF

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Bayonnes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Question

2. D'après le document 2, quelle est la solution adoptée par les députés de l'Assemblée Nationale pour rembourser les dettes de l'Etat ?

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Bayonnes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Troisième partie
La vente des biens nationaux :
un processus long et complexe (1790-1795)

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limoges @sebastiendeleils
Lafinancetoutous.com © Tous droits réservés 2013



Question

1. D'après le document 3 (voir annexe), quelles sont les grandes étapes qui conduisent à la vente des biens nationaux ? Quelle peut être la conséquence d'un processus aussi complexe sur la crise des finances royales ?

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limoges @sebastiendeleils
Lafinancetoutous.com © Tous droits réservés 2013



Question

2. Justifier l'affirmation suivante :
« La vente des biens nationaux est une recette extraordinaire au sens fort du terme »

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limoges @sebastiendeleils
Lafinancetoutous.com © Tous droits réservés 2013



Document 4
Un exemple d'assignat de 1 000 livres



Assignat.fr

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Question

- 3. A partir du document 4, montrer que les particuliers peuvent effectivement l'utiliser pour acheter des biens nationaux.

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Document 5
La dévaluation du cours de l'assignat

Année	1790	1791	1792	1793	1794	1795
Valeur marchande de l'assignat de 1 000 livres	1 000	950	750	500	400	200

D'après des données concernant le département de l'Eure
Source : B. Bodinier, E. Teyssier, F. Antoine, L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux, p313. Société des Études Robespierriennes, édit. du CTHS, Paris, 2000.

Sebastien Deleils, professeur d'histoire, Lycée Guillaume Bazile - Limail-Brievannes
Lafinancepourtous.com © Tous droits réservés 2013



Question

- 4. Compte tenu de l'évolution de la valeur réelle de l'assignat (document 5), qu'auriez-vous fait de vos assignats si vous en aviez eu beaucoup ?



Question

- 5. D'après le document 6 (voir annexe), pourquoi l'achat, la vente ou la revente de biens nationaux est-il un choix politique pour les bourgeois et les paysans aisés qui forment la majorité des acquéreurs ?



CHRONOLOGIE

2 novembre 1789	Les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation
27 juillet 1792	Adoption du principe de la vente des biens des émigrés comme biens nationaux
26 février 1794	Mise sous séquestre des biens des suspects au profit de la République
25 octobre 1795	Restitution des biens des émigrés ayant obtenu des mesures d'indulgence du gouvernement républicain
21 novembre 1795	Suspension des ventes de biens nationaux restants. Les derniers biens vendus sont bradés du fait du paiement avec des assignats qui ne valent presque plus rien
13 mars 1804	Le Code Civil confirme la propriété des anciens biens nationaux aux acheteurs
4 juin 1814	La charte octroyée par Louis XVIII confirme l'inviolabilité des propriétés, y compris les anciens biens nationaux
27 avril 1825	La loi dite du « Milliard des émigrés » indemnise les anciens propriétaires des biens (sauf les biens nationalisés en 1789) au moyen d'une rente perpétuelle de 3 %



Synthèse

En quoi la vente des biens nationaux est-elle un événement majeur dans l'histoire de la Révolution française ?
Donnez quelques arguments en vous appuyant sur vos différentes réponses et sur la chronologie ?
